Chers membres,

J'espère que vous allez bien.

La présente est pour vous convoquer officiellement à l'assemblée générale annuelle du Syndicat des Étudiant.es Salarié.es de l'Université de Montréal (SÉSUM). Cette réunion, légalement obligatoire, est l'occasion de vous exprimer sur le fonctionnement de votre syndicat ainsi que d'élire certains membres du comité exécutif.
Où : bimodal (ligne et présentiel)
Quand : ***vendredi 12 avril 2024 à 16 h 30***
local : ***Salle C-1017-02, Pavillon Lionel-Groulx, 3150 rue Jean-Brillant***
lien Zoom: https://us02web.zoom.us/j/85773261788?pwd=V1g1VmZsNGc0dG1ISmdwZHl1RjZXZz09

Postes en élections:

1. Responsable aux délégués
2. Responsable à la mobilisation
3. Responsable aux communications

Pour plus de détails sur les postes, je vous invite à consulter le site : https://www.sesum.org/CE.html.
Les membres du comité exécutif sont élu-e-s par l'assemblée générale et tenu-e-s par leurs responsabilités jusqu'à la mise en élection de leur poste prévue par les présents statuts.

Veuillez nous faire parvenir votre lettre de candidature avant le 12 avril 16h30 à l'adresse suivante : coordination@sesum.org pour faciliter la gestion de l'AG.

C'est ensemble que nous pouvons faire la différence!

N.B: Ordre du jour de l'AG:

1. Ouverture
    1. Constation du quorum
    2. Praesidium
        1. Président
        2. Sécrétaire
    3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
    4. Adoption des procès-verbaux
2. Ouverture du sondage lié à l'activité
3. États Financiers
    1. *Présentation des rapports annuels 2021-2022 et 2022-2023*
    2. *Présentation des rapports financiers 2022 et 2023*
    3. Présentation et adoption du budget du SÉSUM 2023-2024
4. Élection des postes à pourvoir
    1. *Responsable des délégués*
    2. *Responsable de la mobilisation*
    3. *Responsable de la communication*
5. Élection du comité de vérification financière
6. Pause repas
7. Responsabilité en vertu de la loi 25
8. Ajout d'une journée fériée dans la convention collective
9. Résultats du sondage
10. Varia
11. Clôture